

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A L'OCCASION DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2024

Le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni 2 place du marché à St Michel de Maurienne, sous la présidence de Jacques GAVROY.
Les membres du comité syndical présents : Jacques GAVROY, Daniel AYMARD, Gilbert QUEANT, Marc BOIS, Aimé PERRET, Noëlle MAZZOTTA, Guy RATEL
formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Bernard JUILLARD (a donné pouvoir à Daniel AYMARD)

Secrétaire de séance : Noëlle MAZZOTTA

Date de Convocation : 11 mars 2024

Membres en exercice : 8 Présents : 7

Votants : 8

N° de la délibération	Délibération	Décision : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,	Mode de scrutin	Vote
2024-010	Approbation du projet de construction de la centrale hydroélectrique de la Grollaz et dépôt du dossier de demande d'autorisation d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> approuve le projet de construction de centrale hydroélectrique à partir des eaux du ruisseau de la Grollaz sur la commune de Saint Michel de Maurienne, autorise le président à déposer le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'autorisation préfectorale. 	Ordinaire	Unanimité
2024-011	Centrale hydroélectrique de la Grollaz - Acquisition de terrains	<ul style="list-style-type: none"> confirme le prix de 0,50 €/m² toutes indemnités comprises pour l'acquisition de parcelles de terrain privé nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la centrale hydroélectrique de la Grollaz ; autorise le Président à signer les compromis de vente. 	Ordinaire	Unanimité
2023-012	Couverture assurantielle des deux nouveaux sites de stockage d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> accepte l'avenant au contrat proposé par la compagnie MMA Assurances des Vallées pour couvrir les deux nouveaux sites de stockage d'énergie par batteries ; autorise le Président à signer cet avenant au contrat. 	Ordinaire	Unanimité
2024-013	Fixation des tarifs de recharge des véhicules électriques à la borne de la Curiaz	<ul style="list-style-type: none"> Approuve les tarifs proposés par le Président pour la recharge des véhicules électriques à la borne qui va être installée à la Curiaz. 	Ordinaire	Unanimité
2024-014	Avenant n°1 à la convention de publication et de reconstitution des flux avec la Régie d'Electricité de Thônes	<ul style="list-style-type: none"> Approuve l'avenant n°1 à la convention signée avec la Régie d'Electricité de Thônes pour tenir compte de l'évolution des outils informatiques ; Autorise le Président à signer cet avenant. 	Ordinaire	Unanimité

Le président,

Jacques GAVROY

